

**Association Festival Bizerte  
« AFB »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE 2025**



**MOHAMED BAHLOUL**

*Commissaire Aux Comptes*

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

E-mail : [contact@bm.com.tn](mailto:contact@bm.com.tn)

**TUNIS, le 27 Avril 2026**

**Mesdames et Messieurs les adhérents de  
l'Association Festival Bizerte**

*Amphie de Théâtre - Bizerte*

**OBJET : Rapport du Commissaire Aux Comptes - Exercice 2025**

**Messieurs les Adhérents,**

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport sur l'examen des états financiers de l'Association Festival Bizerte - AFB, arrêtés au 31 Décembre 2025.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les adhérents, l'expression de notre haute considération.

**TUNIS, le 27 Avril 2026**

**Le commissaire aux comptes**

Mohamed Bahloul



TUNIS, le 27 Avril 2026

Mesdames et Messieurs les adhérents de  
l'Association Festival Bizerte « AFB »  
Amphie de Théâtre - Bizerte

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Adhérents,

**1- *Opinion sur les états financiers :***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Festival Bizerte, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent, les états financiers de l'Association Festival Bizerte, tels qu'annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**2- *Fondement de l'opinion :***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association Festival Bizerte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1 - En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, mon prédécesseur a saisi le procureur de la république du tribunal de première instance de Bizerte par un rapport en date du 09 Novembre 2023, des constatations dont il a eu connaissance et qui lui ont paru constituer des faits visés par les dispositions précitées. A notre niveau la direction du festival nous n'a communiqué aucune nouveauté à l'égard de cette saisi.

2 - Le compte « Fournisseurs et comptes rattachés » présente un solde de D : 4 146 dinars, le compte « Fournisseurs factures non parvenues » présente un solde de D : 5.000 dinars et le compte « Fournisseurs avances et acomptes » présente un solde de D : 4.000 dinars. Ces comptes demeurent non justifiés.

De même, une dette envers "La protection civile de Bizerte" pour un montant de D : 19.994 dinars qui remontent à la période (2004-2011) qui n'est pas constatée au niveau de la comptabilité vu que la date d'entrée en activité de l'association est le 25 Juin 2012 et qui fait l'objet de réclamation.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact éventuel de cette situation et de la justification de la rubrique fournisseurs sur les comptes.

3 - Le solde de la caisse s'élève à la clôture de l'exercice 2025 à D : 476 dinars. Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique de la caisse, et nous n'avons pas pu reconstituer ce solde à travers l'existant physique à la date de notre intervention et les mouvements postérieurs à la date de clôture.

De même, et contrairement aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, nos travaux d'audit ont relevé l'existence des transactions financières dont la valeur dépasse cinq cent (500) dinars.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet du solde de la caisse et de ses mouvements aucune opinion.

4 - Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice une valeur comptable nette de D : 40.417 dinars. Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique.

En l'absence d'un inventaire physique justifiant l'existence et l'exhaustivité des immobilisations propriétés de l'association, nous ne pouvons exprimer à leur sujet aucune opinion.

5 - L'association n'est pas entrain d'opérée des retenues à la sources au titre des rémunérations servies aux artistes, producteurs et salariés.

Le défaut de déclaration et de liquidation des montants des retenues à la sources exigibles, expose l'association à un risque de paiement des montants non recouverts y compris les pénalités.

6 - Le compte « Client Buvette » présente un solde de D : 9.730 dinars non mouvementé depuis l'exercice 2023 et aucune provision n'a été constatée.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de compte aucune opinion.

7 - L'association est entrain d'éditer à certains sponsors des factures avec TVA et à procéder pendant le mois d'août 2024 à la souscription des FCP obligatoires.

Ces pratiques peuvent exposer l'association à un risque fiscal et lui faire perdre le but non lucratif.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'impact éventuel de cette situation.

8- Nous avons envoyé des demandes d'informations aux banques, un échantillon de fournisseurs, et un échantillon de clients. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le sort de ces demandes. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

9- Le compte « Factures à établir » présente un solde débiteur de 2.001 dinars, non mouvementé depuis l'exercice 2023. Ce montant correspond à une somme encaissée par l'association au titre de sponsoring de la société « Max Protection », sans qu'aucune facture n'ait été établie.

10- L'association a enregistré ses dépenses toutes taxes comprises, sans constater la TVA déductible y afférente. Ce traitement comptable a eu pour effet d'absorber la totalité du report de TVA antérieur et a conduit au paiement d'un montant de 9.178 dinars en décembre 2025. En conséquence, les dépenses de l'exercice ainsi que la situation de la TVA ne reflètent pas fidèlement la réalité économique des opérations.

11- Le compte régies d'avance et accréditifs présente un solde D : 10.343 dinars, ce compte demeure non justifié.

### **3- Questions clés d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Ces états financiers qui font ressortir un total net de la situation financière de D : 277.446 dinars et un excédent de D : 51.108 dinars ont été préparés et présentés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'Association Festival Bizerte, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **5- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

***6- Efficacité du système de contrôle interne***

Nous avons analysé le système de contrôle interne et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables dans un rapport distinct.

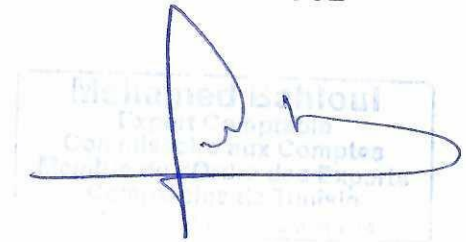
Il est à signaler que notre analyse du système de contrôle interne relatif au traitement des informations comptables et à l'établissement et la présentation des états financiers, n'a pas révélé d'anomalies significatives qui pourraient affecter notre opinion sur les états financiers.

***7- Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport financier de l'exercice 2025. Les informations financières contenues dans ce rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers.

**Le commissaire aux comptes**

Mohamed BAHLOUL



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'Mohamed Bahlouli'. The signature is written over a faint, rectangular blue stamp. The stamp contains the text 'Mohamed Bahlouli', 'Commissaire aux Comptes', and 'Tunis'.

## ASSOCIATION FESTIVAL BIZERTE

BIZERTE

## Etat de la Situation Financière

AU 31 décembre 2025

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	3	246 742	83 496
Provision sur liquidités et équivalents de liquidités		(10 343)	
Placement et autres actifs financiers		-	30 772
Autres actifs courants	4	10 306	26 420
Provision sur les autres actifs courants		(9 676)	
Adhérents et comptes rattachés	5	12 391	11 731
Provision sur Adhérents et comptes rattachés		(12 391)	
Immobilisations corporelles	6	40 417	15 983
Immobilisations incorporelles	7	-	-
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>277 446</u></b>	<b><u>168 402</u></b>
<b><u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u></b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	8	22 160	10 857
Fournisseurs et comptes rattachés	9	4 854	220
Provisions		-	-
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>27 014</u></b>	<b><u>11 077</u></b>
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets	10	135 118	3 537
Réserves		-	-
Excédent reportés		64 206	64 206
Excédent de l'exercice		51 108	89 581
<b><u>Total des actifs nets</u></b>		<b><u>250 432</u></b>	<b><u>157 324</u></b>
<b><u>Total des passifs et actifs nets</u></b>		<b><u>277 446</u></b>	<b><u>168 402</u></b>

**ASSOCIATION FESTIVAL BIZERTE**

BIZERTE

**Etat des Produits et des Charges**

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2025

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>Produits</u>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
Cotisations des adhérents (vente tickets)	11	1 492 510	977 144
Subventions et autres revenus	12	249 159	240 891
Revenus des activités et manifestations		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits financiers	13	1 924	1 303
Quote-part des subventions et apports inscrites aux produits de l'exercice		-	-
<b><u>Total des produits</u></b>		<b>1 743 656</b>	<b>1 219 338</b>
<b><u>Charges</u></b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	15	6 489	3 547
Charges de personnel	16	17 851	26 813
Dotations aux amortissements	17	40 279	3 982
Autres charges courantes	18	1 623 552	1 094 805
Charges financières	19	857	137
Autres pertes	20	3 520	473
<b><u>Total charges</u></b>		<b>1 692 547</b>	<b>1 129 757</b>
<b><u>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</u></b>		<b>51 108</b>	<b>89 581</b>

## ASSOCIATION FESTIVAL BIZERTE

BIZERTE

## Etat des flux de trésorerie

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2025

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Encaissement des cotisations des adhérents		1 491 850	977 144
Encaissement des notes de débit		236 159	240 891
Encaissement des revenus des activités et manifestations			
Encaissement d'autres revenus et apports			
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs et des activités courantes		(1 550 989)	(1 167 176)
Décaissement des rémunérations versés au personnel		(13 250)	(22 270)
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de l'exploitation</u>		<u>163 770</u>	<u>28 589</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisation incorp. et corporelles		(32 304)	(12 622)
Encaissement sur cession titres SICAV		31 780	-
Décaissement placements à l'épargne		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			-
Décaissement sur acquisition de placements			-
Encaissement sur placement courant à l'épargne		-	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>(0 524)</u>	<u>(12 622)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
Encaissement provenant des dividendes		-	-
Décaissement provenant des charges financière		-	-
Encaissement provenant des produits financière		-	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>163 246</b>	<b>15 967</b>
Trésorerie au début de l'exercice		83 496	67 529
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>257 085</b>	<b>83 496</b>

## Festival BIZERTE : Notes aux états financiers du 31 Décembre 2025

### **Note 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association Festival Bizerte est une association constituée en 2004 ayant pour objet principal l'organisation du Festival Annuel du Bizerte.

### **Note 2. PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES**

#### **2.1 Référentiel comptable**

La comptabilité de l'association festival BIZERTE est tenue à partir du 25 Juin 2012 conformément à la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et ses comptes sont libellés en dinar tunisien.

#### **2.2 Changement de méthodes de présentation**

Les états financiers pour l'année 2025 ont été préparés conformément à la norme comptable 45 pour les associations, les partis politiques et d'autres organisations à but non lucratif.

L'année comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **2.3 Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles	33%
Mobilier et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	33 %
Installations générale AAD	10 %

#### **2.4 Régime Fiscal de l'Association**

Départ son activité, l'Association Festival Bizerte "AFB" se trouve être en dehors du champs d'application de l'IS dans le cadre de son activité a but non lucratif. Elle demeure soumise au obligations fiscales mises sa charge par le code de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, dont notamment :

- La retenue à la source au titre des salaires servis, des loyers payées et des rémunérations servies au artistes et producteurs.
- La contribution au FOPROLOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

**NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**

**Note 3 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise à la clôture de l'exercice 2025 la somme de 236.399 dinars, et se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Banque STB	177 736	66 587
Banque ATTIJARI	58 187	5 105
Caisse	476	1 461
Régie d'avance et accreditifs	10 343	10 343
<u>Total</u>	<u>246 742</u>	<u>83 496</u>
Provision régies d'avances	-10 343	-
<u>Total</u>	<u>236 399</u>	<u>83 496</u>

**Note 4 : Autres actifs courants**

A la clôture de l'exercice 2025, le poste "Autres actifs courants " accuse un solde de 630 dinars et se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs Factures non parvenues	5 000	5 000
Fournisseurs avances et acomptes	4 000	4 000
Etat, Reports TVA	-	17 124
Retenue a la source	630	297
Personnel avances & acomptes	676	-
<u>Total</u>	<u>10 306</u>	<u>26 420</u>
Provision autres actifs courants	-9 676	-
<u>Total</u>	<u>630</u>	<u>26 420</u>

**Note 5 : Adhérents et comptes rattachés**

A la clôture de l'exercice 2025, le poste "Adhérents et comptes rattachés " accuse un solde nul dinars et se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Clients Buvette	-	9 730
Clients Abonnement	-	-
Clients adhérents TESKERTI	-	-
Clients douteux ou litigieux	12 391	-
Facture à établir	-	2 001
<u>Total</u>	<u>12 391</u>	<u>11 731</u>
Provision	-12 391	-
<u>Total</u>	<u>-</u>	<u>11 731</u>

**Note 6 : Immobilisations corporelles**

A la clôture de l'exercice 2025, le poste "immobilisations corporelles " accuse un solde de 40.417 dinars et qui se détaille comme suit :

	<u>Montants bruts</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Montants nets</u>	<u>Nets 2024</u>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>62 510</b>	<b>25 845</b>	<b>40 417</b>	<b>5 877</b>
Equipement de bureau	18 185	2 903	15 282	3 647
Matriel informatique	12 221	7 268	4 954	3 960
Materiel industriel	10 429	3 035	7 394	1 922
Installations générale AAD	16 675	9 851	6 823	3 241
Installations techniques MOI	5 000	2 787	2 213	3 213
Install. générales,agenc&aménagement con	4 300	548	3 752	-
<u>Total</u>	<u>62 510</u>	<u>25 845</u>	<u>40 417</u>	<u>15 983</u>

Notes aux états financiers

**Note 7 : Immobilisations incorporelles**

A la clôture de l'exercice 2025, le poste "immobilisations incorporelles" se détaille comme suit :

	<u>Montants bruts</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Montants nets</u>	<u>Nets 2024</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 683</b>	<b>12 683</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Logiciels et sites web	12 683	12 683	-	-
<u>Total</u>	<u>12 683</u>	<u>12 683</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

**Note 8 : Autres passifs courants**

Le poste « Autres passifs courants » totalise à la clôture de l'exercice 2025, un montant de 22.160 dinars, et se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Personnels-rémunération dues	-	-
Retenu a la source	6 437	3 614
Autres impôts et taxes	17	343
CNSS	1 397	1 901
TVA à payer	9 178	
Charge à payer	5 130	5 000
<u>Total</u>	<u>22 160</u>	<u>10 857</u>

**Note 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 4.854 dinars et se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs d'exploitations	4 854	220
<u>Total</u>	<u>4 854</u>	<u>220</u>

**Note 10 : Autres actifs nets**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autres capitaux propres	158 118	68 537
Subvention d'investissement	(23 000)	(65 000)
<u>Total</u>	<u>135 118</u>	<u>3 537</u>

**NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES****Note 11 : Cotisations des adhérents**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Cotisations des adhérents (vente tickets)	1 492 510	977 144
<u>Total</u>	<u>1 492 510</u>	<u>977 144</u>

**Note 12 : Subventions et autres revenus**

Les subventions et autres revenus se détaillent comme suit:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions de fonctionnement et autres aides publiques	88 000	75 000
Revenus Sponsorisation	135 777	141 891
Dons et autres apports reçus	19 500	-
Location buvette	5 882	9 000
Autres locations	-	15 000
<u>Total</u>	<u>249 159</u>	<u>240 891</u>

**Note 13 : Produits financiers**

Les produits financiers se détaillent comme suit:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits financiers	1 924	1 303
<u>Total</u>	<u>1 924</u>	<u>1 303</u>

**Note 14 : Autres gains**

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Gains ordinaires	63	-
<u>Total</u>	<u>63</u>	<u>-</u>

**Note 15 : Achats consommés**

Les achats consommés se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Achats stockés autres approvisionnements	460	1 728
Achat de fournitures consommables	779	686
Achat de produits d'hygiène et d'entretien	3 547	321
Achats fournitures de bureau	1 704	812
<u>Total</u>	<u>6 489</u>	<u>3 547</u>

**Note 16 : Charges du personnel**

Les charges du personnel, se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Salaires et complément de salaires	15.183	22 805
Charges sociales légales	2 668	4 008
<u>Total</u>	<u>17 851</u>	<u>26 813</u>

**Note 17 : Dotations aux amortissements**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, s'analysent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Amortissements des immobilisations corporelles	7 869	3 982
Dotations aux provisions	32 410	-
<u>Total</u>	<u>40 279</u>	<u>3 982</u>

## Notes aux états financiers

**Note 18 : Autres charges courantes**

Les autres charges d'exploitation se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Location	155 037	142 177
Achats d'études et de prestation de services	142 787	89 601
Entretiens et réparation	50 300	13 768
Achats Divers	619	5 894
Personnels détachés	37 214	66 223
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>385 956</u>	<u>317 663</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 103	13 727
Commissions producteurs	977 109	670 561
Publication et relation publiques	183 950	87 952
Primes d'assurance	694	694
Missions et réception	4 254	1 243
Frais, postaux et de télécommunication	1 943	1 537
Service bancaires	602	279
Transports	48 901	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 226 556</u>	<u>775 994</u>
Impôts et taxes	11 039	1 148
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>11 039</u>	<u>1 148</u>
<u>Total des autres charges d'exploitation</u>	<u>1 623 552</u>	<u>1 094 805</u>

**Note 19 : Charges financières**

Les charges financières nettes se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Charge d'intérêt	857	137
<u>Total</u>	<u>857</u>	<u>137</u>

**Note 20 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Pertes ordinaires	3 520	473
Total	<u>3 520</u>	<u>473</u>